

Le prêche du Molard

Le 15 août 1530, dans le village de Boudevilliers, non loin de Neuchâtel, on remarque dans la foule venue assister à la messe de l'Assomption, deux hommes vêtus de noir. Pendant que l'on chante la messe, le plus âgé ose monter en chaire et commence à prêcher, d'une voix forte. Le scandale est à son comble quand, pendant la consécration de l'ostie, le plus jeune, une vingtaine d'années à peine, reste seul debout au milieu des paroissiens agenouillés, et crie : « Ce n'est pas ce dieu de pâte qu'il faut adorer ; le Christ vivant est là-haut dans le ciel, dans la gloire du Père. C'est Lui qu'il faut adorer ! »

Le plus âgé des deux provocateurs, était Guillaume Farel (1489–1565). Il était originaire d'un hameau à côté du col Bayard, non loin de Gap. Il est considéré comme un des pères de la Réforme en Suisse. Il en reste des statues, des gravures, des portraits peints comme celui-ci.



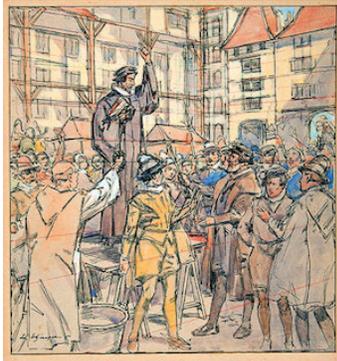
De son jeune compagnon, on n'a aucune représentation authentifiée, beaucoup moins de témoignages sur son œuvre, trop peu de détails sur sa vie. Il s'appelait Antoine Froment (1509–1589), et s'il y a une chose dont on soit sûr, c'est de son lien avec notre commune. Dans un testament, son notaire indiquait que « Me Anthoine, filz de feu honneste Guillaume Froment, [était] natifz de Mans en Trièves ». Il légua à son frère Claude ses biens « sis en Daulfiné, lieu de Cornyllon en Trièves, baillage de Grenoble » ; il stipulait qu'il les tenait avec son frère en indivision, frère qui, précisait-il, avait beaucoup souffert « pour la religion » ainsi que ses enfants.

Disciple et compagnon d'aventures de Farel, Froment échappe de peu, à plusieurs reprises, à la vengeance de prêtres rendus furieux par les provocations à répétition. Bientôt, la fidélité et les qualités du jeune homme incitent Farel à lui confier la paroisse d'Yvonnand, au bord du lac de Neuchâtel. C'est là qu'à l'automne 1532, Farel vient le chercher pour l'envoyer prêcher l'Évangile à Genève. On comprend la peur et les hésitations d'Antoine : comment, lui qui n'a que 23 ans, pourrait-il réussir là où Farel lui-même avait échoué quelques mois auparavant ? Comment pourrait-il même échapper à la mort, qui lui était promise par les catholiques les plus radicaux ? Malgré ses réticences, Froment obéit : il arrive à Genève le 3 novembre 1532. Là, il commence par faire placarder des affiches ainsi rédigées :

Il est venu ung homme en ceste ville qui veult enseigner à lire et escrire en François dans ung mois, à tous ceulx et celles qui voudront venir, petits et grands, hommes et femmes, mesme à ceulx qui iamais ne furent en escolle. Et si dans le dit mois ne scauent lire et

escripre ne demande rien de sa peine. Lequel trouveront en la grande salle de Boytet, près du Mollard, à l'enseigne de la Croix d'or. Et si guerit beaucoup de malladies pour neant.

Plus fort que « satisfait ou remboursé », vous ne trouvez pas? Vous apprenez à lire et écrire le français en moins d'un mois, et par-dessus le marché, on vous soigne gratis! En fait de cours de lecture et de soins médicaux, Antoine Froment prêche l'Évangile.



Le bouche-à-oreille fonctionne à plein, malgré les ricane-ments sur son jeune âge, et les accusations de sorcellerie. L'aisance du jeune homme, sa sincérité, son honnêteté, sa force de conviction, lui attirent toujours plus d'adeptes. Au point que le 1^{er} janvier 1533, la salle du Boytet est beaucoup trop petite : la maison, les escaliers, le porche, la rue même sont bondés : on se marche les uns sur les autres. « Au Molard ! Au Molard ! Prêchez-nous la parole de Dieu ! ». Et voilà Froment entraîné sur la place du Molard toute proche, hissé sur un banc de poissonnière. Le tumulte apaisé, il s'agenouille, lève les yeux au ciel, et commence, sans crainte des réactions. Jugez plutôt.

« Nous sommes assurés que Tu ne demandes point la mort des pauvres pécheurs, mais Tu veux qu'ils se convertissent et vivent. Et Tu veux aussi qu'ils soient retirés des ténèbres d'idolâtrie, d'erreur et de mensonge, en vraie repentance, et non pas qu'ils demeurent toujours sous cette grande tyrannie de l'antéchrist, sous la main du diable, et de ses serviteurs, qui sont les faux prophètes, ennemis et adversaires de la sainte parole. »

On lui envoie un officier de police qui lui intime l'ordre de cesser son prêche. « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes », répond-il, et il continue de plus belle.

« Je vous signifie et déclare ouvertement que c'est du Pape dont je parle, et les faux prophètes, ce sont les prêtres, moines, cafards, et consorts. »

Finalement, un *Eidquenot* intervient : « Pour l'honneur de Dieu, descendez de sur ce banc, que l'on vous sauve la vie ; car voici tous les prêtres qui viennent en armes ; le procureur et le lieutenant de la ville sont aussi rassemblés. Sauvez-vous, je vous prie ».

Exfiltré de justesse, caché de maison en maison, Antoine Froment survit à ce qui reste dans l'histoire comme le premier prêche public du protestantisme à Genève. C'était avant Farel, avant Calvin, Théodore de Bèze, John Knox, avant tous ceux dont le nom est gravé sur le *Mur des Réformateurs*, élevé dans le parc des Bastions pour célébrer les pères fondateurs du protestantisme genevois.

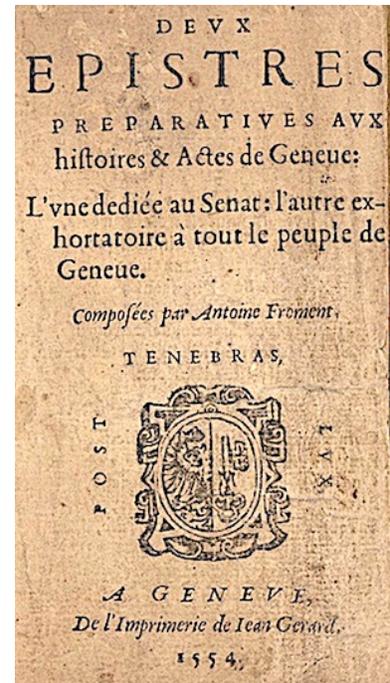


Mais, alors qu'il avait été, à seulement vingt-trois ans, le premier à prêcher la Réforme en public à Genève, comment expliquer qu'il ait été aussi peu étudié par les nombreux historiens du

protestantisme ? Pourquoi, alors que les faits et gestes de son maître Guillaume Farel ont été si abondamment relatés, ceux d'Antoine Froment sont-ils si mal connus ? Puisque tant de lettres et de livres de Farel et Calvin ont été diffusés, qu'est-ce qui fait qu'il y en ait si peu d'Antoine Froment ?

D'ouvrage publié de son vivant, on ne connaît guère que ces *Épîtres préparatives aux histoires et actes de Genève, l'une dédiée au Sénat, l'autre exhortatoire à tout le peuple de Genève*. Ce n'est que l'introduction d'un ouvrage plus ambitieux qui décrivait la victoire du protestantisme, entre 1532 et 1536, et en particulier le rôle clé que Froment y avait joué, par ses prêches de la fin 1532, début 1533. Mais cet ouvrage n'a été publié que trois siècles plus tard, en 1854.

Pourquoi ? Faut-il incriminer la vigueur avec laquelle Froment se réjouit de la victoire de ses idées ? « C'est une grande bénédiction de Dieu, que les maisons où étaient vos chanoines, moines, prêtres, et toute cette vermine de cafards soient à présent remplies de gens de bien. Elles étaient auparavant habitées par des gens non seulement inutiles, mais aussi nuisibles et grandement pernicieux : car cette cagotaille n'étaient que larrons, bordelliers, paillards, ruffians, maque-reaux, et toutes bastardailles ».



Possible, mais après tout, la devise qui apparaît sur la page de titre est bien « Post Tenebras Lux », la lumière après les ténèbres, et ceux à qui le livre s'adressait étaient désormais des convertis. Ils n'allaient pas s'offusquer des attaques contre le clergé catholique.

Si le Sénat de Genève a refusé la publication des *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, peut-être faut-il en chercher la raison dans le parti-pris historique du livre. Voici la profession de foi que Froment adresse au lecteur.

« Il faut qu'un vrai historiographe dise la vérité, sans rien omettre ni ajouter à l'histoire, sans quoi ce ne serait pas de l'histoire, mais une pure plaisanterie, et flatterie des hommes, et une folle rhétorique, comme on en voit dans toutes les histoires profanes des rois, des empereurs, des princes et des papes, qui n'en récitent que leur vaillance, leur sainteté et leurs prouesses, et non leurs vices, leurs tyrannies, et leurs folies. »

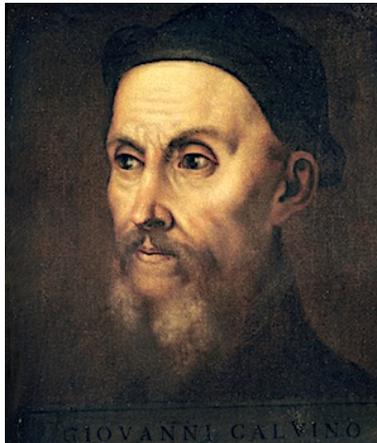
Certes ; mais pour aussi sympathique que nous soit sa rigueur historique, pour aussi vivant et divertissant que soit son récit, on comprend un peu que le pouvoir politique genevois ne se soit pas senti aussi adulé qu'il l'aurait souhaité.

Mais il y avait plus grave. Entre janvier 1561 et mai 1562, Antoine Froment a fait face à pas moins de trois accusations de paillardise, sur les personnes de Catherine de Marigny, Claudine Dupuys, et Judith, « femme relaissée » de Léonard Du Mazel. Diantre ! Être accusé de paillardise dans la Genève de Calvin, ce n'était pas à prendre à la légère : le fautif a dû s'exiler à Vevey, de l'autre côté du lac, et il n'a été admis à faire amende honorable auprès du consistoire de Genève qu'en 1572.

Mais était-il vraiment fautif? Antoine Froment s'était marié en 1533, peu après ses premiers prêches, avec une femme exceptionnelle: Marie Dentière. Ancienne religieuse catholique dans le nord de la France, son engagement pour la Réforme, mais aussi pour la cause des femmes, n'avait pas toujours été apprécié des réformateurs genevois. De quatorze ans plus âgée que son époux, Marie Dentière était décédée, à l'automne 1561, laissant au veuf la possibilité de contracter un nouveau mariage, ce qu'il avait envisagé aussitôt.

Parmi les coaccusées d'Antoine Froment, Catherine de Marigny avait déjà été inculpée dans un retentissant procès pour adultère, et si elle faisait effectivement partie des connaissances de Froment, tous les témoignages concordaient pour reconnaître que son rôle auprès d'elle n'avait pas dépassé celui d'un directeur de conscience.

La seconde coaccusée, Claudine Dupuys, est servante chez un secrétaire d'état, Pierre Chenalat. Or l'accusation repose essentiellement sur le témoignage de l'épouse de Chenalat, donc la patronne de Claudine Dupuys. Elle déclare sous serment avoir trouvé dans la chambre où réside Froment: « ledict Froment et ladicte Claudine sur le liet, ledict Froment sus elle et comme croit l'exposante paillardoyent ensemble d'autant qu'elle estoit toute revêchée ». Le témoignage est précis, mais cependant pas au point de décider si « les chaulses dudict Froment » étaient ou non abaissées. Comme il fallait s'y attendre, Claudine, appelée à témoigner uniquement en présence de sa patronne, ne peut que confirmer. Froment reste évasif, confessant tout au plus « des attochementz » et reconnaissant que « pour lhors il estoit bien eschauffé ».



La troisième coaccusée, Judith Strodeur, est, comme la seconde, liée au pouvoir, puisqu'elle est parente par alliance avec Jean Calvin, dont vous voyez le portrait peint par le Titien. Dans tous les nombreux écrits de Calvin, on ne trouve qu'une seule allusion à Antoine Froment, qu'il a pourtant bien connu. Sentant la mort approcher, Calvin rédige ses « adieux aux ministres de Genève », le vendredi 28 avril 1564. Il y mentionne avec mépris « ce beau prêcheur Froment qui ayant laissé son étalage, montait en chaire, puis s'en retournait à sa boutique où il jasait, et ainsi il faisait double sermon ». Il est significatif que Calvin ait fait grief à Froment d'avoir tenu boutique (il occupait en fait un office de notaire), sans rappeler le procès pour paillardise.

On doit rapprocher les déboires d'Antoine Froment, d'une affaire datant d'environ trois ans auparavant. Elle impliquait Guillaume Farel, dont Froment avait été le disciple. S'il ne s'agissait pas d'un délit aussi grave que celui de paillardise, elle avait néanmoins provoqué une rupture durable entre Calvin et Farel, qui ne s'étaient réconciliés que sur le lit de mort du premier, comme le montre ce tableau.



De quoi s'agissait-il? Le 20 décembre 1558, Farel, âgé de 69 ans, épousait une certaine Marie Torel, d'une famille de réfugiés français qu'il hébergeait. Elle n'avait que dix-huit ans. Calvin n'a pas de

mots assez durs pour son ancien ami. Voici par exemple ce qu'il écrit le 26 septembre 1558 aux ministres de l'Église de Neuchâtel (où réside Farel et où il vient d'annoncer son mariage).

« Il est certain que le pauvre maître Guillaume a été sur ce coup si mal avisé, qu'il faut que nous soyons tous confus de honte pour lui. Il y a à peine une demi-année, le pauvre frère aurait annoncé hardiment qu'il eût fallu ligoter comme un radoteur celui qui dans une aussi grande vieillesse aurait prétendu avoir une aussi jeune fille ».

De quelles luttes d'influences dans la politique genevoise Antoine Froment a-t-il été victime ? Quel rôle exact a joué Calvin ? Nous ne le saurons sans doute jamais. Mais, si l'histoire du protestantisme n'a pas accordé à Froment une stature comparable à celles des autres Réformateurs, il est tout de même légitime que sa mémoire soit conservée au moins chez lui, à Cornillon-en-Trièves.